

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Banque de Tunisie et des Emirats

- BTE-

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082
Tunis-

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 30 Juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes Mr Samir LABIDI et Mr Neji HAJJI.

Banque de Tunisie et des Emirats
Bilan
Arrêté au 30 Juin 2026
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
	ACTIF				
AC 1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	<u>1</u>	28 771	26 708	14 431
AC 2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	<u>2</u>	108 542	145 534	113 333
AC 3	Créances sur la clientèle	<u>3</u>	1 166 890	1 082 097	1 083 744
AC 4	Portefeuille commercial	<u>4</u>	46 661	78 720	84 631
AC 5	Portefeuille d'investissement	<u>5</u>	304 168	215 828	273 789
AC 6	Valeurs immobilisées	<u>6</u>	79 974	84 938	82 049
AC 7	Autres actifs (*)	<u>7</u>	7 980	11 212	12 358
	TOTAL ACTIF		1 742 986	1 645 037	1 664 335
	PASSIF				
PA 1	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	<u>8</u>	290 009	288 966	242 444
PA 3	Dépôt & avoirs de la clientèle	<u>9</u>	1 308 636	1 197 949	1 264 180
PA 4	Emprunts & ressources spéciales	<u>10</u>	61 341	71 363	66 830
PA 5	Autres passifs	<u>11</u>	53 875	54 643	63 187
	TOTAL PASSIF		1 713 861	1 612 921	1 636 641
	CAPITAUX PROPRES				
CP 1	Capital		108 744	108 744	108 744
CP 2	Réserves		78 072	78 024	78 049
CP 3	Actions propres		(840)	(840)	(840)
CP 5	Résultat reporté (*)		(158 259)	(148 359)	(148 359)
CP 6	Résultat de la période		1 408	(5 453)	(9 900)
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	<u>12</u>	29 125	32 116	27 694
	TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 742 986	1 645 037	1 664 335

(*) Données au 31/12/2025 et au 30/06/2025 retraitées pour des besoins de comparabilité

Banque de Tunisie et des Emirats
Etat des engagements hors Bilan
Arrêté au 30 Juin 2026
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
	<i>PASSIFS EVENTUELS</i>				
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	<u>13</u>	72 505	62 568	187 694
HB 2	Crédits documentaires		24 633	36 063	6 104
HB 3	Actifs donnés en garantie		-	-	-
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		97 138	98 631	193 798
	<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>				
HB 4	Engagements de financement donnés		99 264	66 735	75 053
HB 5	Engagements sur titres		125 022	139 572	-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		224 286	206 307	75 053
	<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>				
HB 7	Garanties reçues	<u>14</u>	686 082	687 202	687 066
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		686 082	687 202	687 066

Banque de Tunisie et des Emirats
Etat de résultat
Arrêté au 30 Juin 2026
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
	Produits d'exploitation bancaire				
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	<u>15</u>	56 703	57 630	116 039
PR 2	Commissions		12 700	13 410	27 083
	Gains sur opérations de change	<u>16</u>	2 286	2 791	5 432
PR 3	Revenus du portefeuille commercial	<u>17</u>	1 591	2 940	6 770
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	<u>18</u>	19 122	9 004	18 687
	Total produits d'exploitation bancaire		92 402	85 775	174 011
	Charges d'exploitation bancaire				
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	<u>19</u>	(47 130)	(49 092)	(99 342)
CH 2	Commissions encourues	<u>20</u>	(1 637)	(1 848)	(3 815)
	Total charges d'exploitation bancaire		(48 767)	(50 940)	(103 157)
	PRODUIT NET BANCAIRE		43 635	34 835	70 854
PR 5 / CH 4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	<u>21</u>	(6 071)	(6 421)	(11 731)
PR 6 / CH 5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<u>22</u>	3	140	734
CH 6	Frais de personnel	<u>23</u>	(23 480)	(21 551)	(45 455)
CH 7	Charges générales d'exploitation	<u>24</u>	(10 190)	(9145)	(17 992)
CH 8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(2 517)	(3 125)	(6 692)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		1 380	(5 267)	(10 282)
PR 8 / CH 9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		222	(4)	746
CH 11	Impôts sur les sociétés		(194)	(182)	(364)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 408	(5 453)	(9 900)
PR 9 / CH10	Eléments extraordinaires		-	-	-
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 408	(5 453)	(9 900)
	Effets des modifications comptables net d'impôt (*)		(1 360)	(1 360)	(1 360)
	RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		48	(6 813)	(11 260)

(*) Données au 31/12/2025 et au 30/06/2025 retraitées pour des besoins de comparabilité

Banque de Tunisie et des Emirats
Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 30 Juin 2026
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaires encaissés		(86 615)	70 803	150 056
Charges d'exploitation bancaires décaissées		51 733	(53 443)	(108 876)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		75 768	(100 180)	(82 182)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		(41 709)	93 736	159 247
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		35 871	(31 554)	(60 432)
Autres flux d'exploitation		(3 600)	384	(447)
Impôts sur les sociétés		134	(121)	40
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		31 582	(20 375)	57 406
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		(3 564)	4 051	7 638
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(7 575)	(45 900)	(111 030)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		2 715	(1 475)	(1 663)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(8 424)	(43 324)	(105 055)
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission d'emprunts				-
Remboursement d'emprunts		2 828	(7 577)	(10 966)
Augmentation/diminution ressources spéciales		1 562	(1 416)	(2 897)
Dividendes versés		1 360	-	-
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		5 750	(8 993)	(13 863)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(28 908)	(72 692)	(61 512)
Liquidités et équivalents en début de période		(158 937)	(97 425)	(97 425)
Liquidités et équivalents en fin de période	25	(187 845)	(170 117)	(158 937)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 Juin 2026

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents ainsi que la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013.

2. BASES DE MESURES

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

3.4.1. Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre.
 - Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.
-

3.4.2. Titres d'investissement

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

- Obligations
- Titres de participation des entreprises liées
- Autres Titres de participation
- Fonds gérés
- BTA

3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6. Evaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1. Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

□ Actifs incertains (classe 2)	:	20 %
□ Actifs préoccupants (classe 3)	:	50 %
□ Actifs compromis (classe 4)	:	100 %

3.6.2. Provision collective

A la date du 29 janvier 2025, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro 2025-01 qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Sont exclus, les engagements envers les banques, les établissements financiers au sens de la loi n°2016-48, les engagements faveur les institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme ainsi que les crédits notifiés et non utilisés,

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision par rapport à la méthode dictée par la circulaire n° 2024-01, n° 2023-02, n°2022-02 et la circulaire n° 2021-01. Les principales modifications sont :

- Révision du taux de migration des engagements non classés (catégories 0 et 1) vers des engagements classés (catégories 2, 3, 4 et 5), à travers une augmentation de la marge fixe Δ appliquée depuis la circulaire de 2021. Cette mise à jour concerne certains secteurs spécifiques.
- Maintien de l'exclusion de l'année 2020 dans le calcul du taux de migration.
- Il est à noter que le taux de migration est calculé sur une période d'au moins sept (7) années précédentes, afin de couvrir les engagements non classés des différents secteurs.
- Maintien des taux de provisionnement standards «TPgi» à 40% pour tous les secteurs sauf pour :
 - Promotion immobilière 30%
 - Crédits logements des particuliers 20 %

3.6.3. Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, les provisions additionnelles totalisent au 30/06/2026 un montant de 67 347 KDT.

3.6.4. Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7. Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.
- Les opérations de change à terme à des fins de couverture sont réévaluées en fin de période au cours de change au comptant de la date d'arrêté
- Les opérations de change à terme non dénouées à fin juin 2026 détaillé comme suit :

Achat devises : 486 KDT

Vente devises : 3 046 KDT

3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

• Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
• Mobilier de bureaux	:	20 %
• Matériel de bureaux	:	10 %
• Matériel de transport	:	20 %
• A. A. et installations	:	10 %
• Matériel informatique	:	15 %
• Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3.9. Note portant déclaration des principes comptables appliqués :

Nous déclarons que les mêmes principes et méthodes comptables sont adoptés pour l'établissement de comptes intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2026 par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31/12/2025.

3.10. Note sur les émissions, achats et remboursements de dettes et d'actions ordinaires cf. à la NC 19 :

La banque n'a réalisé aucune de ces opérations durant la période intermédiaire.

3.11. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 30 Juin 2026, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives au 31 décembre 2025 et celles relatives au 30 juin 2025.

Les données relatives à l'année 2025 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire.

4. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

4-1 Note relative à la mission de vérification fiscale approfondie de la BTE au cours du premier semestre 2026

4-1-1 Présentation succincte de la mission de vérification fiscale

La présente note a pour objet de présenter les principaux éléments relatifs au contrôle fiscal dont la Banque de Tunisie et des Émirats – BTE a fait l'objet au titre du premier semestre 2026 au titre de la période 2021-2024. La chronologie des principaux événements se dresse comme suit :

Exercice période Concernée	/ Chef de redressement	Observations
Exercice 2018	Bénéfice par la BTE d'un avantage fiscal lié au réinvestissement via la SICAR (Société SADINE)	L'administration fiscale a remis en cause cet avantage en raison du non-respect des conditions requises pour son maintien (non-réalisation de l'investissement financé par le promoteur).
Exercice 2018	Régularisation de l'exercice 2018	Dépôt d'une déclaration rectificative au titre de 2018 afin de constater et payer la déchéance de l'avantage fiscal.
2021-2024	Période couverte par la vérification fiscale approfondie	Le contrôle a porté sur plusieurs impôts et taxes. Le détail exhaustif des chefs de redressement figure au niveau de la notification officielle.
19/06/2026	Notification des résultats du contrôle fiscal	La notification constitue l'étape formelle de clôture de la vérification approfondie.
19/06/2026	Signature d'un accord avec l'administration fiscale : reconnaissance de dettes et un procès-verbal de conciliation	La signature est intervenue concomitamment à la notification des résultats.
20/06/2026	Règlement partiel des montants résultant du contrôle fiscal.	Les sommes ont fait l'objet des écritures comptables présentées ci-après.

4-1-2 Régularisation de l'avantage fiscal relatif à la SICAR – exercice 2018

La BTE avait bénéficié au titre de l'exercice 2018 d'un avantage fiscal résultant du réinvestissement de bénéfices auprès de la BTE SICAR pour financer le projet de la relation « SADINE ». Vu que celle-ci n'a pas entré en activité en ce qui concerne l'investissement financé à la date du 31 décembre 2018, l'administration fiscale a constaté que les conditions requises pour le maintien de l'avantage fiscal y afférent n'avaient pas été respectées et, en conséquence, demandé à la Banque de procéder à une déclaration rectificative au titre de l'exercice 2018 et de payer le montant de l'avantage bénéficié en 2012.

Le montant de **347 644,980 DT** comptabilisé par la BTE au titre de cette déchéance est enregistré comptablement en tant que modification comptable en brute en tant qu'erreur fondamental liée à la période concernée par la vérification fiscale (NCT°11).

4-1-3 Résultats du contrôle fiscal portant sur les exercices 2021 à 2024

Les résultats de la vérification fiscale ont impliqué la comptabilisation au 30/06/2026 le montant globale exigible de 582 878,504 DT, en tant que modification comptable en brute en tant qu'erreur fondamental liée à la période concernée par la vérification fiscale (NCT°11). Ce montant est ventilé comme suit :

Rubrique	Montant de la notification des résultats	Montant concerné par l'amnistie fiscal (Art.69 LF 2026)	Montant exigible à la BTE en fonction de l'amnistie (DT)
Sommes en principal des impôts et taxes dues	402 296,897	0,000	402 296,897
Somme des pénalités de retard dues	373 885,997	373 885,997	0,000
Sommes des pénalités fiscales administratives	361 163,213	180 581,606	180 581,606
TOTAL	1 137 346,107	554 467,603	582 878,503

Au cours du premier semestre 2026 la banque a procédé à un paiement partiel de la dette fiscale reconnue à la suite de la vérification fiscale approfondie, conformément au tableau ci-après. Le reliquat à payer a fait l'objet d'un calendrier souscrit par la banque au niveau du bureau des recettes des finances du Lac et s'étend jusqu'à 2030 (paiements trimestriels à dénouer).

Description	Montant (DT)
Montant payé au mois de juin 2026 (*)	109 289,718
Reliquat restant à payer au 30 juin 2026 (**)	473 588,785
TOTAL	582 878,504 DT
(*) : ce montant correspond à la somme des Échéances trimestrielles de l'exercice 2026. (**) : chaque échéance porte sur un montant de 36 429,906 dinars. La dernière échéance souscrite est le 31 mars 2030.	

Le montant de 473 588,785 dinars restant à payer est comptabilisé dans les charges à payer au niveau du passif du bilan au 30 juin 2026.

4-1-4 Synthèse des incidences comptables et fiscales du contrôle approfondi

Les différents travaux de régularisation effectués à la suite de la vérification fiscale ont donné lieu à des modifications comptables au titre des exercices antérieurs, conformément aux dispositions de la NCT 11 relatives à la correction des erreurs fondamentales.

Les incidences comptables résultant du contrôle fiscal se présentent comme suit :

Nature de la régularisation	Montant (DT)
Déchéance de l'avantage fiscal au titre de l'exercice 2018	347 644,980
Redressements fiscaux au titre des exercices 2021 à 2024	582 878,504
Incidence du contrôle fiscal sur le crédit d'impôt comptabilisé	429 836,250
Total des modifications comptables	1 360 359,734

Le montant total des modifications comptables résultant du contrôle fiscal s'élève ainsi à 1 360 359,734 DT au 30 juin 2026.

Par ailleurs, les régularisations résultant du contrôle fiscal ont également une incidence sur le montant des pertes fiscales reportables de la Banque. Cette incidence, qui ne constitue pas une charge ou un produit comptabilisé au titre de la période, est présentée en information fiscale hors bilan pour un montant de 46 420 400 DT, correspondant à la variation des pertes fiscales reportables résultant des régularisations opérées et qui se détaille comme suit :

Rubriques	Données après contrôle fiscal	Données avant contrôle fiscal	Ecart en DT
AMORTISSEMENTS DIFFERES 2024	19 764 498,280		19 764 498,280
PERTES REPORTEES 2024	3 135 562,910	21 830 085,510	(18 694 522,600)
PERTES REPORTEES 2023	-	26 589 158,340	(26 589 158,340)
PERTES REPORTEES 2022	9 584 773,2500	21 471 968,650	(11 887 195,400)
PERTES REPORTEES 2021	13 661 496,90	22 675 518,440	(9 014 021,540)
Total en DT	46 146 331,340	92 566 730,940	(46 420 399,610)

4-2 Plus-Value générée par les opérations de cession des titres de participation BNA Bank

Suite à la vente de la participation BNA d'une valeur de 10 095 K TND, la plus-value réalisée sur la cession des titres de la BNA, arrêtée au 30 juin 2026, s'élève à 5 923 123,532 dinars. Cette plus-value se décompose comme suit :

- Plus-value issue de la cession des titres : 5 839 654,665 dinars (cours moyen de vente = 13,662 DT) ;
- Produit du placement du montant de la cession avant son encaissement par la BTE auprès des deux intermédiaires en bourse, correspondant aux jours de valeur et de bourse : 83 689,867 dinars.

Ainsi, le montant total de la plus-value générée par cette opération s'établit à 5 923 123,532 dinars au 30 juin 2026.

5. ACTIFS

Note 1 : Caisses et avoirs auprès de la BCT

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Caisse agences dinars	8 167	7 993	6 237
Caisse agences devises	7 263	12 711	2 526
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 976	3 258	2 694
Banque Centrale de Tunisie en devises	11 365	2 746	2 974
Total	28 771	26 708	14 431

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Créances sur les établissements bancaires	69 055	88 554	65 886
Créances sur les établissements financiers	39 487	56 980	47 447
Total	108 542	145 534	113 333

Ces créances se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Prêts en devises BCT	10 139	53 050	38 359
Prêts interbancaires en devises	-	-	5 819
Prêts interbancaires en dinars	50 473	25 009	15 213
Prêts interbancaires en pensions livrées	-	-	-
Prêts swap en devises	-	-	-
Avoirs chez les correspondants locaux	3	3	2
Avoirs chez les correspondants étrangers	8 440	10 492	6 581
Créances rattachées	-	-	2
Créances sur les établissements financiers	39 487	56 980	47 447
Total	108 542	145 534	113 333

	INF 3 MOIS	3MOIS < 1AN	1 AN < 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Prêts	60 612	-	-	-	60 612
Prêts en devises BCT	10 139	-	-	-	10 139
Prêts interbancaires en devises	45 473	-	-	-	45 573
Prêts interbancaires en dinars	5 000	-	-	-	5 000
Prêts swap en devises	-	-	-	-	-
Avoirs chez les correspondants	9 544	-	-	-	47 930
Avoirs chez les correspondants locaux	3	-	-	-	4
Avoirs chez les correspondants étrangers	8 440	-	-	-	8 440
Créances sur les établissements Financiers	1 101	23 489	14 897	-	39 487
Total	70 156	23 489	14 897	-	108 542

2.1 Créances sur les établissements bancaires par durée résiduelle :

	INF 3 MOIS	3MOIS < 1AN	1 AN < 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Avoirs chez les correspondants	8 443	-	-	-	8 443
Avoirs chez les correspondants étrangers	3	-	-	-	3
Avoirs chez les correspondants locaux	8 440	-	-	-	8 440
Prêts TND	5 004	-	-	-	5 004
Prêts MM en TND	5 000	-	-	-	5 000
Créances rattachées	4	-	-	-	4
Prêts Devises	10 139	-	-	-	10 139
Prêts MM en EUR	10 139	-	-	-	10 139
Prêts MM en USD	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
SWAP	45 469	-	-	-	45 469
SWAP en TND	-	-	-	-	-
SWAP Devises en EUR	39 542	-	-	-	39 542
SWAP Devises en USD	5 927	-	-	-	5 927
Créances sur les établissements financiers	1 101	23 489	14 897	-	39 487
Créances sur les établissements financiers	1 101	23 489	14 897	-	39 487
Total	70 156	23 489	14 897	-	108 542

Note 3 : Créances sur la clientèle

Au 30 Juin 2026, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Comptes débiteurs de la clientèle	81 261	82 427	96 582
Autres concours à la clientèle	1 400 993	1 218 098	1 215 351
Crédits sur ressources spéciales	21	263	242
Total	1 482 275	1 300 788	1 312 175

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Concours CT (1)	357 371	383 108	360 473
Concours M.L.T. (2)	863 966	753 099	758 925
Comptes débiteurs de la clientèle	81 261	82 427	96 582
Leasing (3)	98 416	82 154	96 195
Total brut	1 401 014	1 300 788	1 312 175
Agios réservés	(40 337)	(38 881)	(40 729)
Provisions individuelles	(105 981)	(103 316)	(104 687)
Provisions additionnelles	(67 347)	(57 319)	(62 556)
Provisions collectives	(20 459)	(19 175)	(20 459)
Total net	1 166 890	1 082 097	1 083 744

Les provisions sur prêt ont évolué comme suit :

Libellé	Solde 31/12/2025	Dotations 2025	Reprises 2025	Reprise Créances cédées	Solde 30/06/2026
Provisions/ prêt	187 702	8 970	2 885	-	193 787
Agios réservés	40 729	11 535	11 927	-	40 337
Total net	243 615	20 505	14 812	-	234 124

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Encours non échus	347 608	365 707	338 169
Avance sur dépôt à terme	4 311	2 375	14 439
Principal impayé	8 316	19 667	260
Intérêts et Commissions impayés	273	283	11 995
Intérêts à recevoir	330	397	287
Intérêts et commissions perçus d'avance	(3 467)	(5 321)	(4 677)
Total	357 371	383 108	360 473

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Encours non échu	705 698	621 519	607 439
Principal échu	2	(16)	28
Principal impayé	9 442	15 534	14 352
Intérêts et commissions impayés	5 673	11 359	6 952
Intérêts à recevoir	7 013	10 065	7 038
Avance en comptes courants	11	11	11
Créances contentieuses	136 127	94 627	123 105
Total	863 966	753 099	758 925

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Encours	91 770	72 882	88 463
Principal impayé	4 137	5 345	4 905
Intérêts impayés	530	813	657
Intérêts courus	1 123	1 982	1 128
Intérêts perçus d'avance	(2)	(10)	(5)
Autres créances	858	1 142	1 047
Total	98 416	82 154	96 195

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

	INF 3 MOIS	3MOIS < 1AN	1 AN < 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Concours CT	303 116	49 971	4 284	-	357 371
Concours MLT	143 859	106 462	390 634	225 011	863 966
Leasing	23 017	17 975	54 919	2 505	98 416
Total	469 992	174 408	449 837	225 516	1 319 753

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	5 538	179 238	200 231	46 068	432 891	863 966
Concours CT	14 598	202 611	138 468	55	1 639	357 371
Leasing	1 365	32 271	64 680	100	-	98 416
Comptes courants débiteurs	1 959	32 699	25 062	352	21 189	81 261
Total	23 460	446 819	428 441	46 575	455 719	1 401 014

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	juin-26	juin-25	juin-26	juin-25	juin-26	juin-25
Concours MLT	697 250	584 201	166 716	168 976	863 976	753 178
Concours CT	272 190	300 023	85 181	82 982	357 371	383 006
Leasing	83 505	66 631	14 911	15 544	98 416	82 175
Comptes courants débiteurs	36 094	41 942	45 167	40 487	81 261	82 429
Total Brut	1 089 039	992 798	311 975	307 990	1 41 014	1 300 788

Note 4 : Portefeuille commercial

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Titre de transaction de BTA	201	-	37
BTA	44 600	75 822	80 587
Primes d'acquisition BTA	2 095	2 948	4 010
Moins-value BTA	-	(50)	(3)
Créances rattachées	(235)	-	-
Total net	46 661	78 720	84 631

Note 5 : Portefeuille titres d'investissement

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Obligations	68 525	74 770	74 056
Obligations	65 623	71 695	70 595
Intérêts à recevoir sur obligations	2 902	3 075	3 461
Titres de participation	17 169	26 406	28 346
Titres de participation des entreprises associés	9 689	9 689	9 689
Autres Titres de participation	7 479	15 176	18 270
Créances rattachés	1	1 541	387
Fonds gérés	10 774	10 774	10 774
Fonds gérés	10 774	10 774	10 774
BTA	215 954	112 726	79 347
BTA	210 622	112 400	164 370
Intérêts à recevoir BTA	7 757	2 668	6 632
Primes d'acquisitions BTA	(2 435)	(2 342)	(2 135)
Etalements moins-value BTA	-	-	-
JETON DE PRESENCE A RECEVOIR	10	-	-
Total brut	312 422	224 676	282 043
Provisions	(8 254)	(8 848)	(8 254)
Total net	304 168	215 828	273 789

Le portefeuille d'investissement se présente comme suit selon la cotation en bourse :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Obligations	65 623	71 695	70 595
Intérêts à recevoir sur obligations	2 902	3 075	3 461
Titres cotés	10 095	10 095	10 095
Titres non cotés	7 073	14 770	17 864
Créances rattachées	1	1 541	387
Fonds gérés	10 774	10 774	10 774
BTA	210 622	112 400	164 370
Intérêts à recevoir BTA	7 757	2 668	6 632
Primes d'acquisition BTA	(2 435)	(2 342)	(2 135)
Etalements -value BTA	-	-	-
JETON DE PRESENCE A RECEVOIR	10	-	-
Total brut	312 422	224 676	282 043
Provisions	(8 254)	(8 848)	(8 254)
Total net	304 168	215 828	273 789

5.1 Liste des filiales

Société	Siège	Capitaux propres	%
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 286	99,99 %
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	1 986	99,73 %
BTE-SICAR	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	3 342	75,00 %
Tuniso Emiratie Sicav (TES)	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	1 199	0.9 %

Note 6 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2025	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 30/06/2026	Amortissements cumulés au 30/06/2026	Valeur Nette au 30/06/2026
Immobilisation Incorporelles	7 668	1 852	-	9 520	6 743	2 777
Fonds de commerce	350	-	-	350	93	257
Logiciels	633	188	-	821	806	15
Licence	6 685	1 664	-	8 349	5 844	2 505
Immobilisation Corporelles	120 936	306	1 831	119 411	42 214	77 197
Terrain	20 602	-	-	20 602	-	20 602
Constructions	67 420	-	-	67 420	17 767	49 653
Mobilier & Matériel de bureaux	3 838	86	-	3 924	2 695	1 229
Matériel Informatique	12 345	3	1 698	10 650	7 939	2 711
Matériel de Transport	520	130	-	650	448	202
A, A & Installations	16 211	87	133	16 165	13 365	2 800
Total	128 604	2 158	1 831	128 931	48 957	79 974

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 30 Juin 2026, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Personnel	3 757	4 467	4 018
Etat et collectivités locales	1 734	711	421
Autres débiteurs	1 369	2 042	5 939
Charges reportées	-	-	124
Opérations monétiques	1 120	3 992	1 856
Créances prises en charge par l'Etat	-	-	-
Total	7 980	11 212	12 358

(*) Données au 31/12/2025 et au 30/06/2025 retraitées pour des besoins de comparabilité

6. PASSIFS

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dépôts des établissements bancaires	287 534	286 831	240 967
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 475	2 135	1 477
Total	290 009	288 966	242 444

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Emprunts et refinancement BCT	217 000	229 000	171 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	45 705	-	5 828
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	23 698	54 959	51 833
Emprunts interbancaires sur pensions livrées	1 131	2 871	12 301
Avoirs des Correspondants Etrangers	-	1	1
Créances rattachées	-	-	4
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 475	2 135	1 477
Total	290 009	288 966	242 444

Libellé	INF 3 MOIS	3 MOIS << 1AN	1 AN << 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Emprunts	159 000	80 000	-	-	239 000
Emprunts BCT TND	137 000	80 000	-	-	217 000
Emprunts TND	22 000	-	-	-	22 000
Emprunts devises	-	-	-	-	-
Emprunts interbancaires sur pensions livrées	-	-	-	-	-
Dettes rattachées devises	-	-	-	-	-
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	-	-	-
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	-	-	-
Total	159 000	80 000	-	-	239 000

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dépôt à vue	875 594	738 899	711 025
Dépôts à terme	433 042	459 050	553 155
Total	1308 636	1 197 949	1 264 180

a. Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dépôts à terme	433 042	459 050	553 155
Dépôts à terme en dinars	409 883	434 504	524 307
Dépôts à terme en devises	23 159	24 546	28 848
Dépôts à vue	875 594	738 899	711 025
Comptes courants personnes physiques	54 882	53 626	54 713
Comptes courants personnes morales	150 171	105 896	93 112
Comptes d'épargne	221 323	201 066	211 957
Comptes professionnels en devises	7 712	8 107	8 321
Dépôts en dinars convertibles	4 468	5 526	2 984
Certificats de dépôt	283 500	184 500	179 000
Comptes négoce international	5 547	142	367
Personnes non-résidentes	46 723	73 564	45 768
Autres sommes dues à la clientèle	101 268	106 472	114 803
Total	1 308 636	1 197 949	1 264 180

b. Dépôts des entreprises liées

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dépôt à vue entreprise liées	1 911	1 319	2 764
Dépôts à terme entreprise liées	-	-	-
Autres clientèles	1 306 725	1 196 630	-
Total	1308 636	1 197 949	2 764

c. Répartition des dépôts à terme par maturité

Libellé	INF 3 MOIS	3MOIS << 1AN	1 AN << 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Dépôts à terme en Dinars	262 171	125 625	22 087	-	409 883
Dépôts à terme en Devises	22 773	386	-	-	23 159
Total	284 944	126 011	22 087	-	433 042

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Ressources extérieurs	19 981	21 113	21 649
Autres Emprunts	41 360	50 250	45 181
Total	61 341	71 363	66 830

Ces emprunts se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Encours emprunts extérieurs	19 981	21 113	21 649
Encours Emprunts obligataires	39 345	47 474	42 067
Autres emprunts	-	-	-
Emprunts	59326	68 587	63 716
Frais financiers/Emprunts	2 015	2 776	3 114
Frais financiers rattachés	2 015	2 776	3 114
Total	61 341	71 363	66 830

L'encours des ressources spéciales par catégorie se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fonds budgétaire premier logement	-	1	5
Emprunt El Baraka	17 113	20 155	18 670
Encours lignes extérieurs	2 868	958	2 974
Total	19 981	21 114	21 649

Libellé	INF 3 MOIS	3 MOIS << 1 AN	1 AN << 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Ress Spec Bird (Principal)	-	20	180	-	200
Ress Spec ITL 73 Mds (Principal)	-	190	356	2	548
Ress Spec ESP 25 Mds (Principal)	-	-	1 212	909	2 121
Emprunt El Baraka	632	2 716	13 704	60	17 112
Total	632	2 926	15 452	971	19 981

Note 11 : Autres passifs

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Organismes sociaux	3 522	3 310	2 963
Personnel	8 260	8 024	10 535
Etat et collectivités locales	4 740	4 899	4 936
Autres créditeurs	40 211	39 531	39 555
Valeurs exigibles après encaissement	(2 858)	(1 121)	5 198
Total	53 875	54 643	63 187

7. CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capital	108 744	108 744	108 744
Réserves	78 072	78 024	78 049
Actions propres	(840)	(840)	(840)
Résultats reportés (*)	(158 259)	(148 359)	(148 359)
Résultat de la période	1 408	(5 453)	(9 900)
Total	29 125	32 116	27 694

(*) Données au 31/12/2025 et au 30/06/2025 retraitées pour des besoins de comparabilité

12.1 : Répartition du capital :

Libellé	Montant Nominal	Nombres d'actions	Montant en DT	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	32,19%
Actionnaires Tunisiens (La Poste Tunisienne)	20	468 608	9 372 160	8,62%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	2 218 608	44 372 160	40,80%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	18,39%
Total		5 437 216	108 744 320	100%

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Cautions en faveur de la clientèle	69 538	59 453	59 946
Cautions en faveur des établissements financiers	2 862	165	127 642
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	105	2 950	106
Total	72 505	62 568	187 694

Note 14 : Garanties reçues

Au 30 Juin 2026, les garanties reçues présentent un solde de **686 082 KDT**.

9. ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Opérations avec les établissements bancaires	900	1 546	3 873
Opérations avec la clientèle	55 803	56 084	112 166
Total	56 703	57 630	116 039

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Opérations de trésorerie et Interbancaire	900	1 546	3 873
Intérêts sur les prêts	50 362	52 465	103 763
Revenus Leasing	5 441	3 619	8 403
Commissions sur engagements	-	-	-
Total	56 703	57 630	116 039

Note 16 : Gains sur opérations de change

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Gains sur opérations de change	2 286	2 791	5 432
Total	2 286	2 791	5 432

Note 17 : Revenus du portefeuille commercial

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Revenus des BTA	1 591	2 940	6 770
Total	1 591	2 940	6 770

Note 18 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Revenus des Obligations	3 267	4 434	7 909
Revenus Fonds Gérés	6 435	14	-
Revenus des entreprises associées et coentreprise	23	1 166	12
Revenus des titres de participation	-	-	1 496
Revenus titres d'investissements	9 397	3 390	9 270
Total	19 122	9 004	18 687

Les revenus des entreprises associées se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dividendes	23	1 166	1 240
Total	23	1 166	13 240

Note 19 : Intérêts et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Opérations avec les établissements bancaires	11 448	10 433	21 042
Opérations sur la clientèle	33 802	36 256	73 816
Intérêts sur Emprunts extérieurs et ressources spéciales	1 807	15	45
Autres charges sur emprunts	73	2 388	4 439
Total	47 130	49 092	99 342

Note 20 : Commissions encourues

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Commissions encourues	1 637	1 848	3 815
Total	1 637	1 848	3 815

Note 21 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Reprise des provisions sur prêts	2 056	5 045	9 520
Dotations aux provisions sur prêts	(8 476)	(10 531)	(22 362)
Dotations aux provisions hors bilan	(1)	(6)	(361)
Dotations aux provisions Leasing	(481)	(1 352)	(1 954)
Reprise provisions Leasing	829	220	346
Dotations à provisions créditrices diverses	-	-	-
Reprises hors bilan	-	-	377
Pertes sur commissions et intérêts	-	(152)	(152)
Pertes sur correction de valeurs	2	1	40
Reprises provisions à caractère général	-	354	2 815
Total	(6 071)	(6 421)	(11 731)

Note 22 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dotations aux provisions sur titres	-	-	(58)
Pertes courues sur titres	-	-	-
Reprises de provisions sur titres	-	140	791
Moins-value dépréciation Titres BTA	3	-	1
Amortissement prime d'acquisition BTA	-	-	-
Plus/Moins-values sur Titres	-	-	-
Total	3	140	734

Note 23 : Les charges du personnel

Les charges de personnel, au 30 Juin 2026, se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Appointements et compléments	16 540	15 488	33 756
Avantages complémentaires	1 107	979	1 497
Charges sociales connexes	4 966	4 588	8 790
Autres frais du personnel	867	490	1 526
Dotations des congés payés	-	6	-
Provisions personnel	-	-	(114)
Total	23 480	21 551	45 455

Note 24 : Charges générales d'exploitation

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Frais exploitations non bancaires	5 170	5 591	10 153
Autres charges générales d'exploitation	5 020	3 554	7 839
Total	10 190	9 145	17 992

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Impôts et taxes	817	689	1 237
Rémunérations des services extérieurs	4 348	4 869	8 869
Transports et déplacements	5	33	47
Autres charges générales d'exploitation	5 020	3 554	7 839
Total	10 190	9 145	17 992

10. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

NOTE 25 : Liquidités et équivalents de liquidités

Au 30/06/2026 les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde débiteur de **187 845 KDT** :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Caisse agences dinars	8 169	7 993	6 237
Caisse agences devises	7 261	12 711	2 526
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 976	3 258	2 694
Banque Centrale de Tunisie en devises	11 365	2 746	2 974
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	-	-
Prêts interbancaires en devises	60 608	78 050	59 178
Avoirs chez les correspondants locaux	3	3	3
Avoirs chez les correspondants étrangers	8 440	10 492	6 583
Emprunts et refinancement en devises BCT	(284 536)	(229 000)	(226 828)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(1 131)	(56 370)	(12 304)
Total	(187 845)	(170 117)	(1587)

NOTE 26 : Le résultat par action

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Résultat net (KDT)	1 407 828	(5 452 874)	(9 900 475)
Parts distribuables aux ADP (KDT)	-	-	-
Résultat net aux actions ordinaires (KDT)	1 407 828	(5 452 874)	(9 900 475)
Nombre d'actions	5 437 216	5 437 216	5 437 216
Résultat par action	0.259	(1,003)	(1,821)

RATIOS DE SOLVABILITE

Le ratio de solvabilité et le ratio de solvabilité « TIER I » ont encore diminué au 30/06/2026 pour atteindre une valeur négative (0.21) % par rapport aux limites réglementaires qui sont de 10% et 7%.

NOTE SUR LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur la situation au 30/06/2026 se présentent comme suit :

- La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Le total des agios débiteurs perçus au cours du 1er semestre 2025 s'élève à 2 KDT TTC.
- En date du 31 Janvier 2007, la BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 9 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV.

Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de la période close au 30/06/2026 à 206 KDT.

- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
- La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Le total des agios créditeurs net résultant de ces conditions arrêtées au 30/06/2026 s'élève à 158 DT TTC.
- La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.
- En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Le montant des agios créditeurs net résultant de ces conditions arrêtées au 30/06/2026 s'élève 815 DT TTC.
- La société « TEP » bénéficie de conditions préférentielles sur son compte courant. Le total des agios net résultant de ces conditions arrêtées au 30/06/2026 s'élève à 613 DT TTC.
- La rémunération du Directeur Général englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité.

La charge salariale brute à fin juin 2026 s'élève à : 110 KDT.

AVIS D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de La Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-

INTRODUCTION

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale réunie le 28 Avril 2024 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de La Banque de Tunisie et des Emirats "BTE", arrêtés au 30 juin 2026, faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de **29,125 millions DT** y compris un résultat net bénéficiaire avant modifications comptables de **1,408 millions DT**.

Nous avons effectué un examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de la Banque de Tunisie et des Emirats "BTE", arrêtés au 30 juin 2026, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période d'un semestre clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de l'établissement des états financiers intermédiaires

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Fondement de notre conclusion avec réserve

Nos travaux d'examen limité ont mis en évidence ce qui suit :

Situation financière de la Banque :

- Les normes de solvabilité de la Banque au 30 juin 2026 sont en deçà du niveau minimum requis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et par les Circulaires de la Banque Centrale de la Tunisie. Par conséquent, la BTE pourrait être considérée dans une situation compromise. Les normes d'adéquation des fonds propres prévues
-

par la circulaire de la BCT n° 2018-06 et le ratio de solvabilité de la Banque s'établissent à la même date comme suit :

Indicateurs	Normes	Situation de la Banque au 30/06/2026
Ratio de solvabilité	10,00%	(0,21%)
Ratio Tier I	7,00%	(0,21%)

Bien plus, les fonds propres nets de base déterminés conformément aux dispositions de l'article 3 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres présentent au 30 juin 2026 une valeur négative de 2,705 millions DT ; ce qui a conduit au non-respect des normes et seuils minima énoncés par l'article 75 de la loi n°2016-48 relatives aux banques et aux établissements financiers et la circulaire BCT n° 1991-24 et la circulaire BCT n° 2018-06.

- Contrairement aux exigences de l'article 74 de la loi bancaire n° 2016-48, les actifs de la Banque n'excèdent pas, au 30 juin 2026, les passifs dont ils sont tenus envers les tiers, d'un montant au moins égal au capital minimum. Ainsi, le solde comptable des fonds propres de la banque s'élève au 30 juin 2026 à 29,125 millions de dinars alors que le capital minimum prévu par l'article 32 de la loi n°2016-48 est de 50 millions DT.

Ces situations pourrait exposer la Banque à des pénalités conséquentes prévues par l'article 55 de la du circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres.

4. Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve du point mentionné au point 3 supra-cité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de La Banque de Tunisie et des Emirats "BTE" au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois s'achevant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre conclusion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La rubrique AC1 « Caisses et avoir auprès de la BCT, CCP et TGT » inclue des suspens bancaires non encore apurés relatifs à l'exercice 2026 et aux exercices précédents découlant des états de rapprochement bancaire des comptes de la Banque de Tunisie et des Emirats ouverts auprès de la Banque Centrale de Tunisie et libellés en dinars, ces suspens se détaillent comme suit :
-

Ancienneté	Operations figurant dans les relevés bancaires BCT mais non comptabilisées par la Banque		Operations enregistrées en comptabilité mais ne figurant pas dans les relevés BCT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Antérieurs à 2026	1 982	1 206	1 854	916
Exercice 2026	439	342	82	35
Total	2 421	1 548	1 936	951

- La banque est dépourvue d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties reçues. Ainsi, l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2026 comportent pas les garanties reçues par la banque et relatives à des engagements non classés.

Par ailleurs, la banque ne réalise pas à un inventaire annuel des garanties reçues et ne procède ni à la réévaluation périodique des valeurs de ces garanties ni à la mise à jour périodique des documents juridiques relatifs aux garanties reçues.

Cette situation ne garantit pas l'exactitude et l'exhaustivité des engagements hors bilan et ne permet pas de déterminer l'impact éventuel de non mise et à jour et non exhaustivité des garanties reçues sur la situation financière de la banque au 30 juin 2026.

- Nous attirons également l'attention sur la Note 4-1 aux états financiers intermédiaires, qui décrit les principaux éléments et incidences du contrôle fiscal portant sur les exercices 2021 à 2024, ainsi que le traitement comptable retenu par la Banque.

Tunis, le 27 Aout 2026

Les Co- commissaires aux Comptes

Cabinet CSL

Cabinet CNW

Samir LABIDI

Neji HAJJI

Samir Labidi
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Immeuble Salsel - Bureau B 4.9
Tél: 71 980 202 - 71 999 159 / Fax: 71 951 898

